

Votre comité a constaté que les avis exigés par la règle 107 n'ont pas eu toute la durée voulue; mais étant d'opinion que personne n'éprouvera de préjudice dans aucun des cas ci-dessus, il recommande de suspendre cette règle relativement aux dites pétitions.

Le tout respectueusement soumis.

J. TESSIER,
Président.

Avec la permission du Sénat, il a été

Ordonné, que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues et que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (4) intitulé: "Loi concernant l'*Alberta Central Railway Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (5) intitulé: "Loi concernant l'*Athabasca and Grand Prairie Railway Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (6) intitulé: "Loi concernant la *Brantford and Hamilton Electric Railway Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (7) intitulé: "Loi concernant la *British Columbia and White River Railway Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (9) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer *Essex Terminal*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (10) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.